

CEN00221 - CP 10/07/2023 - M.C.E.- Participation 2023 - Programme "ARBRES"

Commission permanente

Date du vote : 10-07-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IPE00260 2023 - F - MCE - PARTICIPATION 2023 - PROGRAMME "ARBRES"

Nombre de dossiers 1


Observation :

ENVIRONNEMENT - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 738 6568 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT - M.C.E.								2023	
35								ADV00090 - D3541020 - IPE00260	
<i>48 BOULEVARD MAGENTA 35000 RENNES</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Maison de la consommation et de l'environnement - m.c.e. 35	Participation pour l'année 2023 au programme "Arbres remarquables 2023-2025"	FON : 17 000 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	

Convention de partenariat 2023-2025 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Maison de la Consommation et de l'Environnement

Avenant 2023 – Modification n°1

ENTRE :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, domicilié Hôtel du Département – 1, avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES Cedex, représenté par M. le Président du Conseil départemental,

d'une part,

ET :

L'association « Maison de la Consommation et de l'Environnement », ci-après dénommée MCE, domiciliée situé 48 bd Magenta à Rennes (35 000), représentée par Monsieur MARC René, son Co-Président dûment habilité,

d'autre part,

Les articles suivants de l'avenant annuel à la convention sont modifiés et complétés comme suit

Article 1 – ACTIONS RETENUES POUR L'ANNEE 2023

Opération « Arbres remarquables de Bretagne »

Ce programme permettra de poursuivre et accentuer le travail inter associatif et multi partenarial, en coopération avec les membres du comité d'experts « arbres remarquables de Bretagne » auquel le Département est associé. Les actions suivantes seront développées :

- Intensifier le recensement régional des arbres et la formation des enquêteurs
- Organiser une semaine de sensibilisation et d'éducation sur l'arbre
- Mettre à jour la malle pédagogique sur les arbres et la production de vidéos pour valoriser les arbres

- Rechercher de nouveaux partenaires notamment pour permettre de découvrir les arbres lors de randonnées

Article 2 – DUREE

Le présent avenant est conclu pour l'année 2023.

Article 3 – MONTANT DE L'AVENANT

La participation du Département au titre de cet avenant s'élève à 5 000 euros.

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

La modalité de versement de la participation est la suivante :

- 50 % à la signature de cet avenant,
- Le solde à la réception du rapport annuel et en fonction de la réalisation effective du programme défini dans cet avenant.

Les sommes dues seront versées sur le compte :

Numéro de compte : 080 12607396

Raison sociale et adresse de la banque : CREDITCOOP NANTERRE 1

Article 5 - RENDU DU BILAN

Un bilan sera remis au Département au plus tard le 31 octobre 2023.

Fait à Rennes, le

**Le Co-Président de l'association
Maison de la Consommation et de
l'Environnement.**

René MARC

**Pour le Président et par délégation,
La Conseillère départementale,
Déléguée à l'éducation populaire,
éducation à l'environnement.**

Marion LE FRENE

Eléments financiers

Commission permanente
du 10/07/2023

N° 48285

Dépense(s)

Réservation CP n°78

Imputation

65-738-6568-0-P433

Autres participations

Montant crédits inscrits

340 000 €

Montant proposé ce jour

5 000 €

TOTAL

5 000 €